

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE -ANNEXES

ECOLE DE PUY-LONCHARD - CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2025.

ANNEXE 1 : PROCÈS VERBAL DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES 2025-2026

Participation :

234 *inscrits*
140 *votants*
9 *blancs ou nuls*
131 *suffrages exprimés*
Taux de participation : 59,83 %

Résultats :

Nombre de sièges à pourvoir : 6
Quotient : 21,83%
Sièges (titulaires) attribués au quotient :
- 6 pour la liste UPEC

Sont proclamés élus :

Titulaires :

Noémie AUCOUTURIER
Florine CRABOT
Marion CUVILLER
Sandrine GABILLARD
Marjolaine MAUROUX
Sophie ROUYER

Suppléants :

Emilie CASTANIER
Emilie DELHOUME
Amandine LEBOEUF
Aurore MONPERROUX
Emilie NOIRTAULT
Mélanie PICAUD

ANNEXE 2 : RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions de bonne intégration des enfants,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants sur les temps scolaire et périscolaire.

Dans ce cadre, ont droit de vote :

- Le maire,
- L'adjoint au maire à l'éducation,
- Chaque enseignant,
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Circonscription (IEN)
- Les représentants élus des parents d'élèves (1 par classe)

Peuvent de plus assister au conseil d'école tout parent d'élève le désirant et les employés communaux travaillant sur l'école.

ANNEXE 3 : DDEN, une fonction indispensable pour l'école.

Recruté parmi les amis de l'Ecole publique laïque et dans tous les milieux socioprofessionnels, le DDEN doit avoir fait la preuve de son attachement incontesté à l'Ecole publique laïque, véritable outil de cohésion et d'émancipation sociale.

Le DDEN est un fonctionnaire bénévole mandaté par l'Etat pour exercer une fonction officielle para-administrative dont les compétences sont inscrites dans le Code de l'Education (état des locaux, sécurité, matériel d'enseignement, hygiène, fréquentation scolaire, transports scolaires...).

Les DDEN communiquent aux Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) et aux municipalités tous les renseignements utiles qu'ils ont obtenus lors de leurs visites dans les écoles.

Indépendants, ils restent à l'abri d'intérêts particuliers, partisans ou de pressions (syndicales, catégorielles, politiques ou religieuses). Exerçant leur mandat dans l'intérêt du service public d'éducation, ils promeuvent les valeurs humanistes et républicaines dispensées au sein de l'Ecole publique, creuset de la République.

Concernés et sensibles, à la fois aux conditions d'accueil (sécurité, hygiène), de travail et de bien-être (climat scolaire) dues aux enfants ainsi qu'à la protection et au respect de leur intégrité physique et morale, ils exercent un rôle de vigilance, d'observation et de propositions **dans l'intérêt exclusif des futurs citoyens que sont les enfants**.

Le caractère officiel de la fonction confère au DDEN un rôle opérationnel qui, par l'expression de sa voix délibérative, peut être déterminante dans les décisions du Conseil d'Ecole au bénéfice de l'instauration d'une école structurante et apaisée. Les DDEN réfléchissent, proposent et agissent sur tous les sujets et problèmes qui touchent l'école aujourd'hui.

Cette fonction officielle et bénévole s'exerce aujourd'hui dans un environnement éducatif qui considérablement évolué en se complexifiant. Médiateur indépendant et impartial, placé à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, sa crédibilité lui est reconnue particulièrement en Conseil d'école dont il est membre de droit. Son souci premier est de veiller aux bonnes conditions de scolarisation des enfants et au climat scolaire qu'ils vivent. Il peut aider à la résolution d'éventuelles situations conflictuelles en jouant son rôle de médiateur pour contribuer à la recherche d'un climat d'entente entre les différentes composantes de la communauté scolaire.

Source : Revue « Le Délégué » n° 282 de septembre 2024

ANNEXE 4 : BILAN COMPTABLE DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2024-2025

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025							
<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>					
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008	Ventes d'objets	1 626,60		
6168 1008	Assurances	50,01	7080 0008	Activités éducatives	1 795,90		
6181 0008	Activités éducatives	33 316,03	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	3 614,00		
6270 0008	Frais bancaires	22,90	7551 0008	Contributions participatives	0,00		
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 86	276,95	7551 1008	Subventions d'associations	2 748,00		
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	566,00	7562 0008	Participations des familles	15 429,96		
6800 0008	Biens durables	105,98	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00		
Total des charges (A) :		34 337,87	Total des produits (B) :		25 214,46		
Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : -9 123,41							
Bilan simplifié au 31 Août 2025							
<u>ACTIF</u>	Soldes des comptes au 31/08/2025		<u>PASSIF</u>				
512 Crédit Mutuel (1)	8 616,30		110 Report à nouveau au 1.09.2024 :	17 739,71			
514 Crédit Agricole (1)	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2024				
530 Caisse en espèces (2)	0,00		Résultat de l'année 2025 :	-9 123,41			
478,1 Erreur débitrice :	0,00		478,2 Erreur créditrice :	0,00			
Total de l'actif :	8 616,30		Total du passif :	8 616,30			
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00			Le bilan simplifié est équilibré.				

Note d'explication concernant le solde négatif :

- Le solde de la classe verte de 2024 a été prélevé sur cet exercice comptable soit 4579€.

- Pour soulager la part des familles 33€ par enfant ont été pris sur la trésorerie pour financer les classes découvertes, soit un total de 5488€.

ANNEXE 5 : COMMUNICATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DEHORS

Classe dehors de la classe 5 de Véronique Gazeau

Avec la classe, nous allons au bois un mardi sur deux pour faire classe dehors. Ce mardi 14 octobre, nous avons été stupéfaits quand nous sommes arrivés : tout était cassé. Nous avons constaté que nous avions été vandalisés. Il y avait des rondins de bois dans les buissons et des palettes détruites. Nous avons dû jeter « les tables » en bois sur lesquelles ils avaient sautées.

Nous avons ressenti de la tristesse, de la colère, de l'inquiétude, du mécontentement, de la peur.

Nous espérons que cela n'arrivera plus et que nous retrouverons des nouvelles palettes.

Tim, Marceline et les enfants de la classe.

AVANT



APRES

